



LE PARTENARIAT ENTRE LE RÉSEAU UNIOPSS - URIOPSS ET AND - SC2S

LE RÉSEAU UNIOPSS - URIOPSS

Créée en 1947, l'UNIOPSS (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux) est une association Loi 1901 reconnue d'utilité publique.

Elle a pour vocation d'unir, de défendre et de valoriser les acteurs privés non lucratifs de solidarité. Elle porte auprès des pouvoirs publics la voix collective des associations des secteurs sanitaire, social et médico-social, engagées aux côtés des personnes vulnérables et fragiles.

Elle est présente sur l'ensemble du territoire nationale via 15 Unions régionales métropolitaines et ultramarines (URIOPSS).

L'UNIOPSS dispose et partage son agrément national service civique avec ses structures adhérentes pour qu'elles puissent accueillir des volontaires en service civique de façon simplifiée. Ainsi, le réseau UNIOPSS - URIOPSS soutient les jeunes qui veulent s'engager au service des autres et accompagne les structures qui souhaitent participer à cette dynamique.

Les URIOPSS GE et BFC, par le biais de l'agrément de l'UNIOPSS, proposent à leurs adhérents la possibilité d'accueillir des jeunes volontaires en service civique pour des missions de 6 à 8 mois et d'un volume horaire de 24 à 30 heures par semaine.

LA MOBILISATION SC2S

La mobilisation SC2S a été lancée en mars 2021 par le Ministère chargé de l'Autonomie et le Secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse et de l'Engagement, avec l'ensemble des acteurs du Grand Age et du Service Civique parmi lesquels, Unis-Cité, Monalisa, La Croix-Rouge française, les Petits frères des pauvres, le groupe SOS seniors, la Fehap...

Soutenue initialement par le groupe Malakoff Humanis, elle fait aujourd'hui partie des programmes communautaires de la fédération Agirc-Arrco.





LE PROCESS D'ACCOMPAGNEMENT PAR LE RÉSEAU UNIOPSS - URIOPSS ET L'AND - SC2S

Dans le cadre de leur partenariat, le réseau UNIOPSS - URIOPSS et la mobilisation SC2S ont décidé de mettre en place un process commun pour faciliter l'accompagnement et les démarches pour l'accueil de volontaires au sein des structures et établissements adhérents du réseau UNIOPSS - URIOPSS.

LES PREMIERS PAS & LA DÉFINITION DE LA MISSION

Etape 1 : La prise de contact

Le directeur d'établissement qui souhaite accueillir un ou plusieurs volontaires contacte **le référent régional du réseau UNIOPSS - URIOPSS** qui répond à ses premières interrogations. Si un partenariat avec l'AND-SC2S (Association Nationale pour le Déploiement du Service civique solidarité séniors) est possible, le référent régional met en relation la structure avec le chargé de développement SC2S de son territoire.

ou
Le directeur d'établissement qui souhaite accueillir un ou plusieurs volontaires contacte **le chargé de développement SC2S de son territoire** (cf. liste des contacts à la fin du document) qui répond à ses premières interrogations. Si la structure est adhérente au réseau UNIOPSS - URIOPSS, elle a la possibilité de bénéficier de l'agrément de l'UNIOPSS et de l'accompagnement complémentaire d'un référent régional. Le directeur d'établissement et le tuteur **rencontrent le chargé de développement de l'AND-SC2S** qui lui remet la convention d'engagements réciproques SC2S.

Etape 2 : Réflexion et définition de la mission

Le réseau UNIOPSS - URIOPSS et l'AND-SC2S accompagnent la structure dans le cadrage de la mission (qui doit répondre aux missions agréées par le réseau UNIOPSS - URIOPSS) et à l'élaboration du projet d'accueil des volontaires.

La structure envoie au **réfèrent régional de l'URIOPSS GE** la demande de mission via la fiche navette mission URIOPSS / SC2S (étapes 1 et 2). L'URIOPSS fait le lien avec l'UNIOPSS qui va publier l'annonce sur le site de l'ASC et ensuite donner des accès au site de l'ASC à l'établissement pour consulter les candidatures reçues. Dès que les missions sont publiées, le référent régional de l'URIOPSS GE informe la structure et le chargé de développement SC2S. La recherche de volontaire peut alors débuter.

En parallèle, le tuteur doit effectuer une formation obligatoire dédiée au tuteur. Depuis janvier 2024, les tuteurs doivent suivre 2 modules (2 jours de formation). Le chargé de développement SC2S vous fera parvenir un planning de formations dédiées. Inscription avec le numéro d'agrément de l'Uniopss : **NA-000-24-00184**.

A l'issue des formations, le tuteur enverra par mail au chargé de développement SC2S et au référent URIOPSS ses attestations de formation.

Etape 3 : La recherche de volontaires

La structure relaye son annonce et assure le recrutement en étant appuyée, si besoin, par le chargé de développement SC2S. Elle reçoit les candidatures et dispose d'un espace personnel sur le site de l'ASC pour les traiter.

En cas de difficultés d'accès à cet espace, l'URIOPSS GE se tient à la disposition des établissements pour des conseils, pour la résolution des problèmes, pour l'extraction des candidatures... tout en informant le chargé de développement SC2S.

En cas de difficulté de recrutement, le directeur d'établissement devra le signaler à l'URIOPSS GE en mettant le chargé de développement SC2S en copie, pour convenir d'une nouvelle date de démarrage et accentuer la promotion de la mission.

LA RECHERCHE DE VOLONTAIRE & LA PRÉPARATION DES CONTRATS

Etape 4 : Le recrutement

Le directeur d'établissement et le tuteur, accompagnés autant qu'ils le souhaitent du chargé de développement de l'AND-SC2S, procèdent aux démarches de recrutement puis à la préparation de la mise en place des contrats :

- **Réunir les documents administratifs** : L'établissement récupère les éléments administratifs auprès des jeunes nécessaires à l'édition des contrats (étape 3 et 4 de la fiche navette mission SC2S/URIOPSS) puis les envoie par mail à l'URIOPSS GE pour la création des contrats. La demande de contrat doit être initiée minimum 7 jours avant le démarrage.
- **Edition du contrat** : L'URIOPSS et l'UNIOPSS se chargent de la création des contrats et les envoient par mail à l'établissement pour signature, en mettant le chargé de développement SC2S en copie.

Etape 5 : Signature

Dans les 48 premières heures de la mission, les contrats doivent être signés. Le chargé de développement de l'AND-SC2S peut accompagner l'établissement lors de la signature des documents.

- **Le contrat d'engagement** : À faire signer par le/la volontaire uniquement (signature du représentant de l'UNIOPSS et du volontaire).
- **La convention de mise à disposition** : À faire signer par le/la volontaire et le directeur / représentant de la structure d'accueil (signature du représentant de l'UNIOPSS, du volontaire et du représentant de la structure d'accueil).

Le contrat d'engagement et la convention de mise à disposition devront être envoyés à l'UNIOPSS (à l'attention d'Odile TORRI - otorri@uniopss.asso.fr) en mettant en copie le référent de l'URIOPSS GE (Marie GRETHEL - m.grethel@uriopss-grandest.fr) et le chargé de développement SC2S.

Lorsque les contrats signés auront été validés par l'UNIOPSS et l'ASC/ASP, le référent URIOPSS se chargera d'en informer le chargé de développement SC2S.

LES DÉBUTS DE LA MISSION & L'ACCOMPAGNEMENT TOUT AU LONG DE LA MISSION

Etape 6 : L'accompagnement les premiers jours de la mission

L'équipe de l'AND-SC2S s'occupe, en lien avec le tuteur :

- D'inscrire les jeunes aux ateliers du « socle qualité »,
- De doter les jeunes du kit (tenue SC2S permettant d'être visibles et distingués de l'équipe professionnelle ; badges ; tablette numérique si besoin),
- De doter l'établissement de supports de communication.

Etape 7 : L'accompagnement tout au long de la mission

Tout au long de la mission, l'URIOPSS GE accompagnera les volontaires et la structure d'accueil en répondant à leurs besoins, leurs questions, leurs difficultés, toujours en lien avec le chargé de développement SC2S.

Accompagnement à la réalisation des formations obligatoires :

- **Pour les jeunes volontaires** : L'URIOPSS GE se charge d'envoyer un mail d'information et de relance concernant les formations premiers secours (1 journée) et Formations civique et citoyenne (2 journées) avec la possibilité de faire une refacturation à l'Uniopss pour le remboursement des frais d'inscription (selon certaines conditions). Une fois les formations obligatoires effectuées, les attestations des volontaires sont à envoyer au référent URIOPSS GE.
- **Pour les tuteurs** : Formation obligatoire des tuteurs (cf. rubrique "Etape 2 : Réflexion et définition de la mission")

En fin de mission :

L'URIOPSS GE se charge d'envoyer le **bilan nominatif de fin de mission** au tuteur et au volontaire. Le chargé de développement SC2S peut aider à la rédaction de ce bilan. Une fois complété, le bilan est à transmettre au référent URIOPSS GE + copie au chargé de développement SC2S.



VOS CONTACTS AND-SC2S & RÉSEAU UNIOPSS-URIOPSS

VOS CONTACTS DU RESEAU UNIOPSS-URIOPSS

Marie GRETHEL

Référente service civique URIOPSS GE et BFC - m.grethel@uriopss-grandest.fr - 07 69 08 57 83

Odile TORRI

Référente service civique UNIOPSS - otorri@uniopss.asso.fr

VOS CONTACTS SC2S GRAND EST

Marie GEORGE-ROLANDELLI

Responsable régionale GDE - mgeorgerolandelli@sc-solidariteseniors.fr - 07 64 88 71 00

Emeline LEFORT

Chargée de développement (08 - 51 - 55) - elefort@sc-solidariteseniors.fr - 06 58 72 57 32

Sophie DAGUET

Chargée de développement (51) - sdaguet@sc-solidariteseniors.fr - 06 50 76 66 82

Elodie SANCIER

Chargée de développement (52 - 55) - esancier@sc-solidariteseniors.fr - 06 68 80 91 58

Meltem SALTIK

Chargée de développement (54 - 88) - agreget@sc-solidariteseniors.fr - 07 64 50 97 36

Laurane GUERIN

Chargée de développement (54) - lguerin@sc-solidariteseniors.fr - 07 64 76 85 21

Clara BEGON

Chargée de développement (57) - cbegon@sc-solidariteseniors.fr - 07 61 84 29 40

Marine HAZEMANN

Chargée de développement (67 - 68) - mhazemann@sc-solidariteseniors.fr - 06 50 76 72 28

VOS CONTACTS SC2S BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Damien YUZUKI

Responsable régional BFC - dyuzuki@sc-solidariteseniors.fr - 07 63 44 99 11

Alexandre GEORGES

Chargé de développement (21 – 29 - 89) - ageorges@sc-solidariteseniors.fr - 06 69 52 02 04

Agathe GLORIOD

Chargée de développement (25 - 70 - 90) - agloriod@sc-solidariteseniors.fr - 06 58 72 49 42

Flora COUTENAY

Chargée de développement (58 - 71) - fcoutenay@sc-solidariteseniors.fr - 07 61 84 05 94